


Numéro	DL200114-AF02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Subventions	
Objet	Subventions d'équipement – exercice 2020	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 13 février 2020

L'an deux mil vingt le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur André KUHN, Madame Béatrice HESS, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Fabienne COSMO ayant donné procuration à Monsieur Alain SAUNIER
- Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Monsieur Alain MAZEAU ayant donné procuration à Monsieur Daniel HAESSIG

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	7 février 2020
Date de publication délibération :	18 février 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	18 février 2020

Numéro	DL200114-AF02	1/1
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

2. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT – EXERCICE 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

ATAL (Association de Tir à l'Arc et Loisirs)

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'acquisition de matériel : châssis de cibles extérieures, cibles 3D et matériel d'entretien et d'archerie pour un montant estimé de 4 616 €

Montant proposé : **1 154 euros** (soit 25 % du montant)

Imputation: LC N° 5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : acomptes et solde sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

SCS (Subaquatique Club de Strasbourg)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'achat d'une station de gonflage mutualisée avec l'ARDEPE pour un montant de 39 573,98 euros.

Montant proposé : **9 893 euros** (soit 25 % du montant)

Imputation : LC N° 5422 / 20421 – 411 – SCOM – SPORTS – 204 – D1

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Claude FROEHLY**

